

2.1. Assurer la présence et le maintien de certaines espèces à enjeux

Favoriser la présence du Milan royal

Contexte de l'action

Le milan royal (*Milvus milvus* L.) est un rapace de grande taille de l'Europe de l'Ouest, inféodé aux zones agricoles de polyculture-élevage. Il niche aussi dans les boisements.

Depuis les années 1990, la population française de Milans royaux est en déclin, du fait notamment de la diminution de son habitat, et de ses ressources alimentaires. Il est actuellement classé vulnérable sur la Liste Rouge française, ce qui en fait une espèce à enjeux importants de conservation.

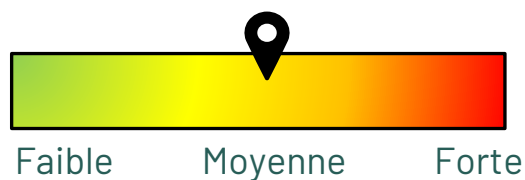
Afin d'améliorer l'état de conservation de l'espèce, un Plan National d'Actions (PNA) a été dressé et en un Plan Régional d'Actions (PRA) Grand Est.

Présent sur le territoire des intercommunalités de Mossig Vignobles et du Pays de Saverne, cette fiche a pour objectif de flécher les actions du PRA, décliné du PNA, sur ce territoire, et de permettre de cibler des actions concrètes et localisées sur les zones agricoles.

Objectifs

- Améliorer l'état de conservation du Milan royal sur le territoire
- Préserver et augmenter son habitat
- Décliner le PRA et le PNA Milan Royal sur le territoire des deux communautés de communes

Priorité



Durée de mise en œuvre

- Moyenne (2-5 ans)



Pilote de l'action

- Communes
- Communautés de communes
- Opérateur du plan régional/national

Partenaires potentiels

Techniques : Associations environnementales, OFB, LPO

Financiers : Région, Europe (FEDER, FEADER...), État, Départements, Région

Modalités de mise en œuvre

- 1) Mettre en place un suivi des populations
- 2) Renforcer les actions de préservation et de restauration d'habitats ouverts favorables : accompagner et soutenir des actions de conservation et de restauration des éléments fixes de paysage, et à l'émergence de projets agroécologiques et climatiques sur l'enjeu Milan royal par des contrats MAEC ou Natura 2000 correspondant avec les exploitants agricoles
- 3) Mettre en place et suivre les mesures contractuelles (MAEC, contrats Natura 2000) sur les sites de chasse autour des sites de nidification
- 4) Favoriser les haies avec des arbres de haut jet

Incidence financière

Une bonne partie des financements de cette action sont à rechercher dans d'autres lignes budgétaires (FEADER, collectivités pour Natura 2000, PAC et MAEC). Le restant est soit à rechercher localement (conventions, aides à la plantation, suivi des propriétaires), soit du ressort de l'animation du PRA (document sur les bonnes pratiques).

2 000 € à 5 000 € par département et par an

**Valeurs issues du PRA Grand Est*

Évaluation et suivi

- Contrats MAEC en faveur du Milan royal
- Nombre de conventions avec des propriétaires
- Nombre de contrats Natura 2000
- Évaluation des couples nicheurs et le taux de mortalité

À noter

Toutes les actions du PNA et du PRA Grand Est sont pertinentes à mettre en œuvre (se référer aux documents de la DREAL). Sont indiquées ci-dessus celles de la version 2021-2030 qui seraient les plus concrètes pour favoriser et préserver la présence de l'espèce sur le territoire dans le cadre des TVB.



**Trame
Verte & Bleue**
Mossig et Vignoble - Pays de Saverne



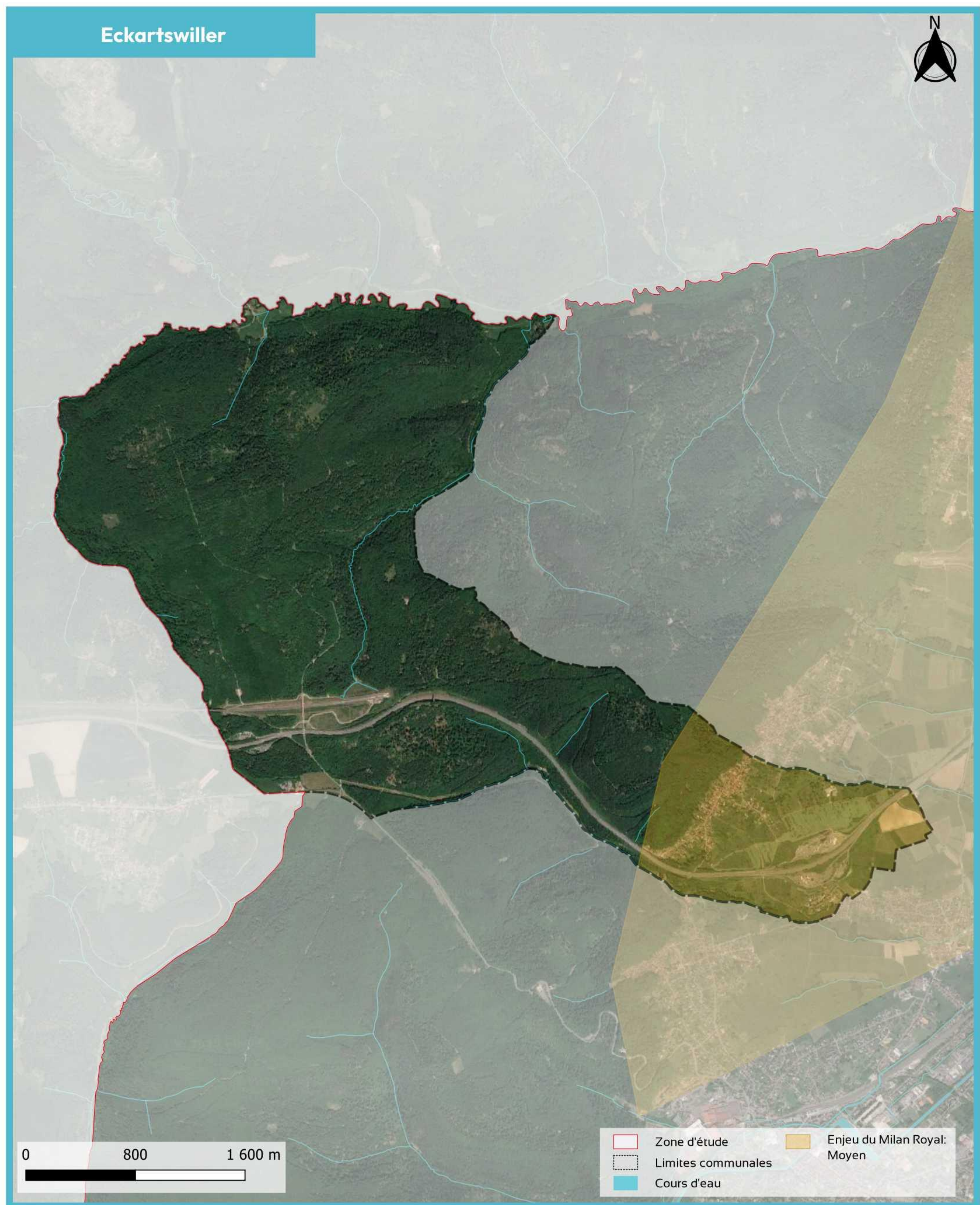
2.1 Assurer la présence et le maintien de certaines espèces à enjeux

2.1.a. Favoriser la présence du Milan royal



2.1 Assurer la présence et le maintien de certaines espèces à enjeux

2.1.a. Favoriser la présence du Milan royal



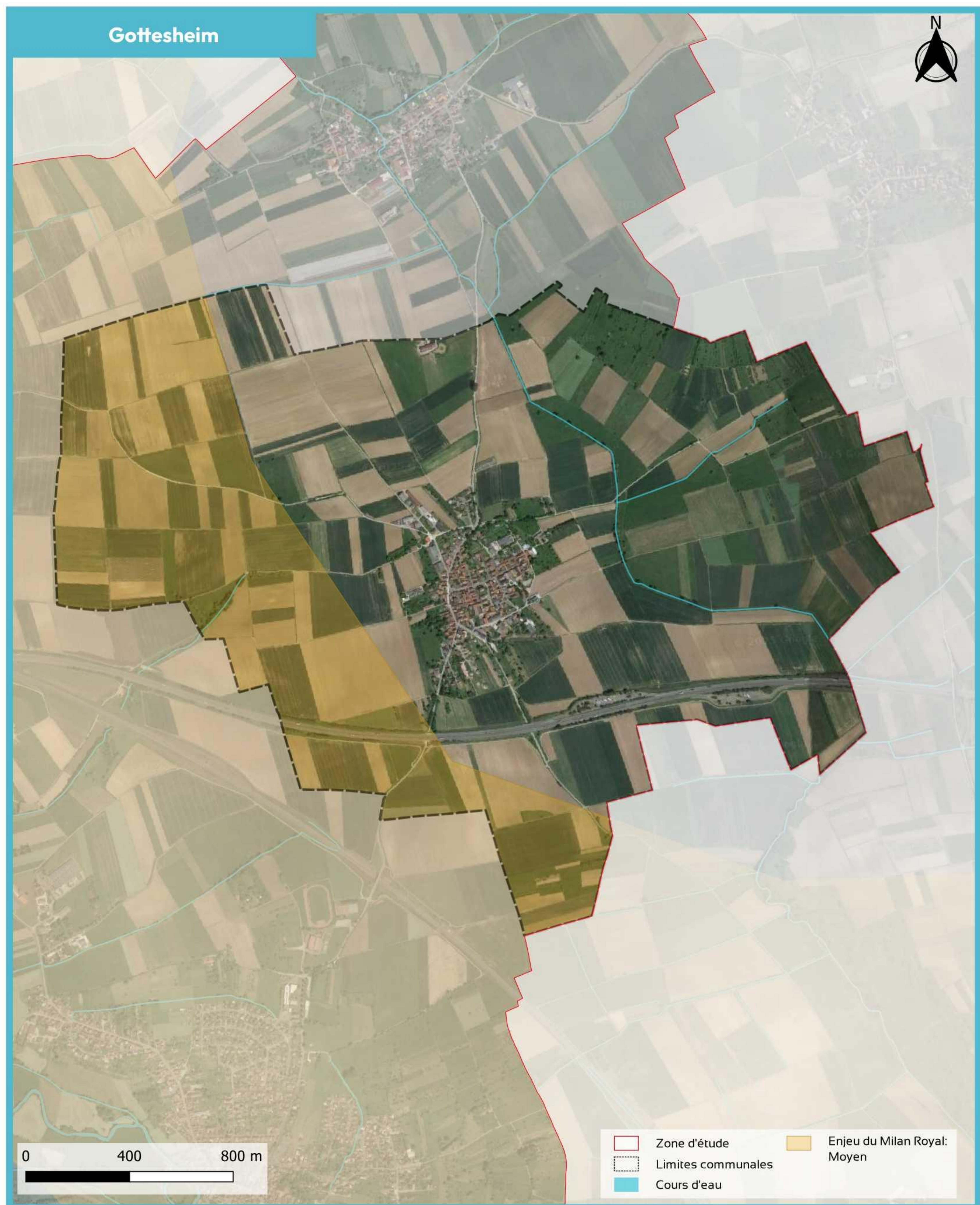
2.1 Assurer la présence et le maintien de certaines espèces à enjeux

2.1.a. Favoriser la présence du Milan royal



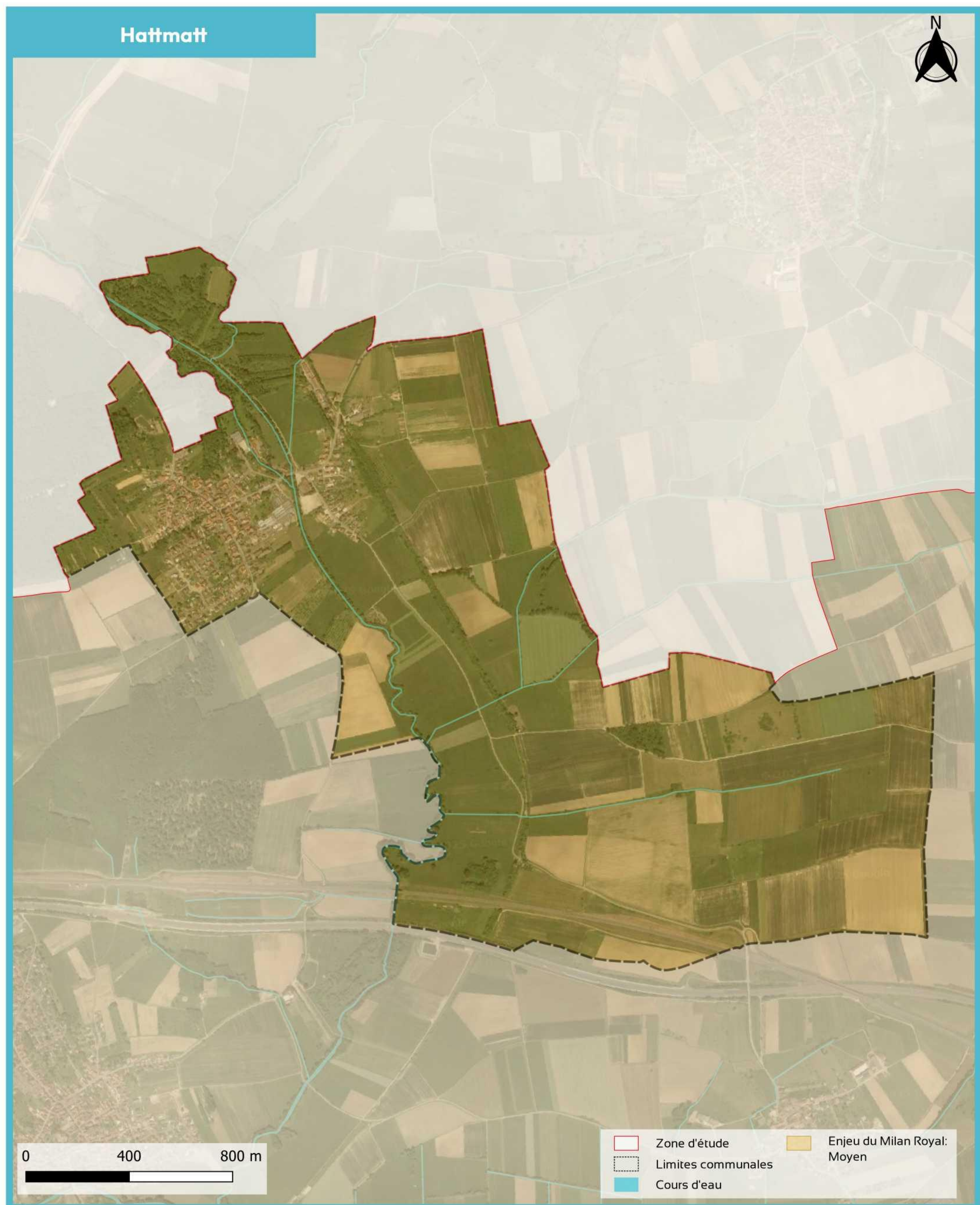
2.1 Assurer la présence et le maintien de certaines espèces à enjeux

2.1.a. Favoriser la présence du Milan royal



2.1 Assurer la présence et le maintien de certaines espèces à enjeux

2.1.a. Favoriser la présence du Milan royal



2.1 Assurer la présence et le maintien de certaines espèces à enjeux

2.1.a. Favoriser la présence du Milan royal



2.1 Assurer la présence et le maintien de certaines espèces à enjeux

2.1.a. Favoriser la présence du Milan royal



2.1 Assurer la présence et le maintien de certaines espèces à enjeux

2.1.a. Favoriser la présence du Milan royal



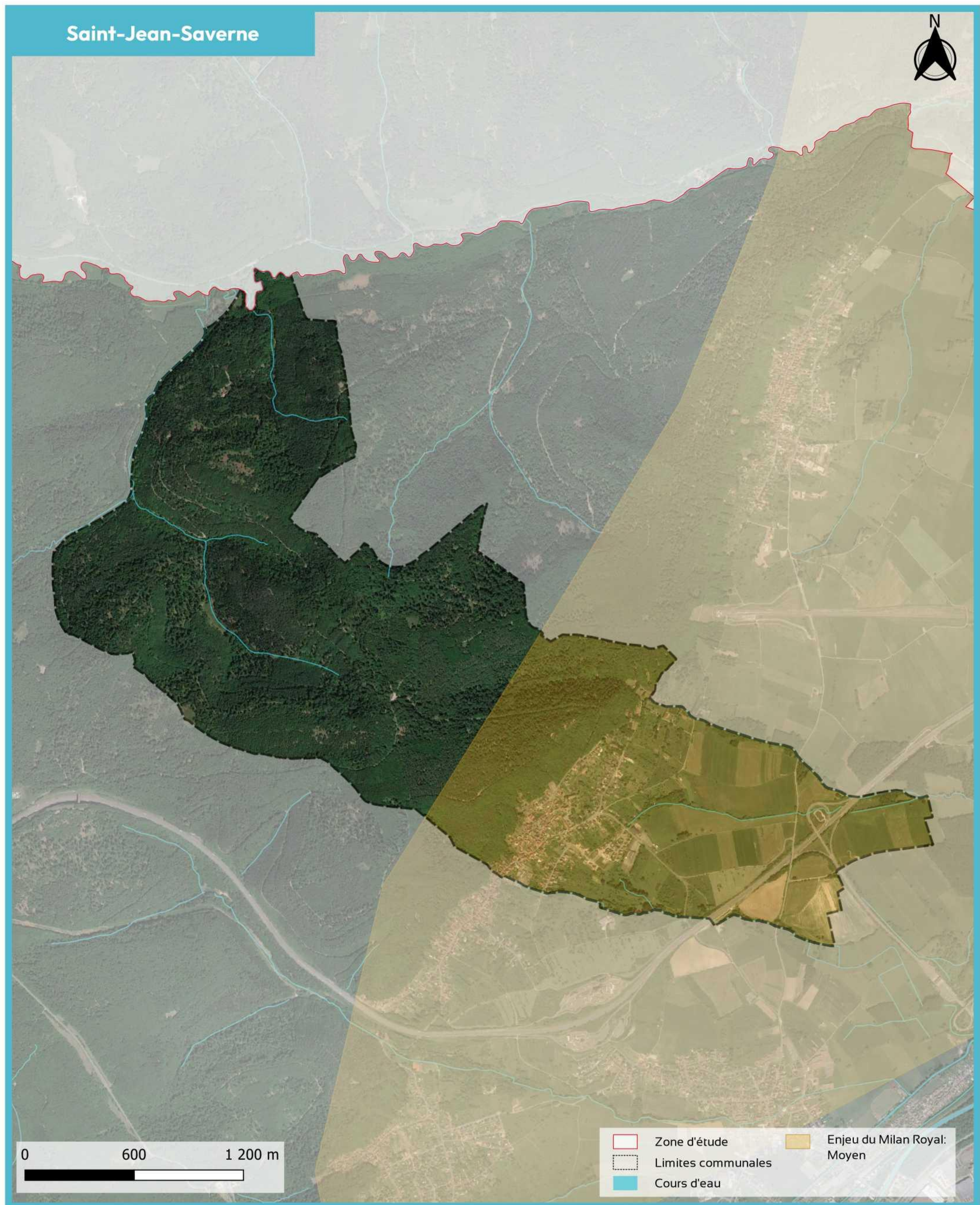
2.1 Assurer la présence et le maintien de certaines espèces à enjeux

2.1.a. Favoriser la présence du Milan royal



2.1 Assurer la présence et le maintien de certaines espèces à enjeux

2.1.a. Favoriser la présence du Milan royal



2.1 Assurer la présence et le maintien de certaines espèces à enjeux

2.1.a. Favoriser la présence du Milan royal



2.1 Assurer la présence et le maintien de certaines espèces à enjeux

2.1.a. Favoriser la présence du Milan royal

